



Commission Foot Animation

PROCES-VERBAL n°1

Réunion du 02/10/2023

Président : M. YILDIZOGLU Ali

Présents : Mme GAUTIER Nadine, M. Selim AMEYOUN, M. Hassen MASSEMOUDI, M. MENIAOUI Imed

Assistes : Manon CALEGARI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défaillante**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

Sur la 1^{ère} journée de critérium foot animation, on ressenca 11 forfaits, 27 feuilles de match papier utilisées à la place de la FMI et 24 feuilles de match manquantes. 13 matchs ont été reporté suite à des manques d'installations sportives.

CRITERIUMS FOOT ANIMATION

NOMBRE DE FORFAIT : 11

U10

Match N° 27268382 ENFANT GOUTTE D'OR

Match N° 27268525 CAMILIENNE

Match N° 27269062 ENFANT PASSY

Match N° 27269750 ENFANT PASSY

U11

Match N° 27267184 ES PARISIENNE

Match N° 27268120 RC PARIS 18

Match N° 27268237 CAMILIENNE

U12

Match N° 27257923 MONTMARTRE

U13

Match N° 27244802 PARIS FC

Match N° 27246249 ENFANT PASSY

Match N° 27258597 RC PARIS 10

U13 A 11

Match N° 27269807 FC SOLITAIRE

NOMBRE DE FEUILLE DE MATCH PAPIER : 27

Il est rappelé au club qu'en cas de deuxième envoi d'une feuille de match papier, le club se verra infliger une amende (voir annexe financière)

U10

Match N° 27268328 PARIS FC / CA PARIS
Match N° 27268441 ES PARIS XIII / CAMILIENNE
Match N° 27269265 ES PARIS XIII / PARIS SPORT CULTURE
Match N° 27268384 PARIS 13 ALTETICO / CA PARIS

U11

Match N° 27266918 CA PARIS / ESPERANCE PARIS 19 POULE B
Match N° 27267128 CA PARIS / ESPERANCE PARIS 19 POULE D
Match N° 27267129 BON CONSEIL / PARIS 13 ATLETICO
Match N° 27267588 PITRAY OLIER / PARIS POUCHET
Match N° 27268121 CHANTIERS / PARIS POUCHET
Match N° 27268235 ANTILLAIS PARIS 19 / PARIS SPORT CULTURE
Match N° 27246457 PUC / PARIS XI US du 30/09/23

U12

Match N° 27246169 PARIS FC / CA PARIS
Match N° 27246277 PARIS ALESIA / CA PARIS
Match N° 27246455 MACABI PARIS / ESPERANCE PARIS 19
Match N° 27257926 PARIS SPORT CULTURE / PUC
Match N° 27246513 PARIS 13 ATLETICO / ES SEIZIEME

U13

Match N° 27244801 PARIS FC / CA PARIS
Match N° 27245401 CA PARIS / PUC
Match N° 27245401 CA PARIS / PUC
Match N° 27245661 POUCHET / PARIS 13 ATLETICO
Match N° 27245660 ES PARISIENNE / MACABI PARIS
Match N° 27246222 MINI MAXI / PARIS SPORT CULTURE
Match N° 27246400 ES PARIS XIII/ TERNES
Match N° 27246114 TROPS / AFP 18

U13 à 11

Match N° 27269864 PITRAY OLIER / PARIS ALESIA
Match N° 27269863 ES PARISIENNE / PARIS ESPERANCE 19
Match N° 27269808 CAMILIENNE / PUC

FEUILLE DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant et le club se verra infliger une amende (voir annexe financière). Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{ER} Appel : 24

U10

Match N° 27268523 FC SOLITAIRE / ES PARISIENNE du 30/09/23
Match N° 27269263 PUC / ES PARISIENNE du 30/09/23
Match N° 27269752 RC PARIS 10 / PARIS FC du 30/09/23

U11

Match N° 27268384 PARIS 13 ALTETICO / CA PARIS du 30/09/23
Match N° 27267406 ENFANT GOUTTE D'OR / ES PARISIENNE du 30/09/23
Match N° 27267405 TERNES / PETITS ANGES du 30/09/23
Match N° 27267407 BON CONSEIL / PARIS 13 ALTETICO du 30/09/23
Match N° 27267587 BON CONSEIL / ES PARIS XIII du 30/09/23
Match N° 27268234 PARIS 13 ALTETICO / RC PARIS 10 du 30/09/23

U12

Match N° 27246170 FC SOLITAIRE / ENFANT PASSY du 30/09/23
Match N° 27246278 FC SOLITAIRE / ENFANT PASSY du 30/09/23
Match N° 27246349 FC SOLITAIRE / ENFANT PASSY du 30/09/23
Match N° 27246511 ES PARISIENNE / TROPS du 30/09/23
Match N° 27246510 PETITS ANGES / CAMILIENNE du 30/09/23
Match N° 27246512 CHAMPIONNET / AC PARIS 15 du 30/09/23
Match N° 27246831 ES PARISIENNE / TROPS du 30/09/23
Match N° 27246830 PETITS ANGES / CAMILIENNE du 30/09/23
Match N° 27246832 CHAMPIONNET / NICOLAITE CHAILLOT du 30/09/23
Match N° 27257924 ENFANT GOUTTE D'OR / ENFANT PASSY du 30/09/23
Match N° 27257925 CHANTIER PARIS / PITRAY OLIER du 30/09/23
Match N° 27258165 TERNES / AS PARIS du 30/09/23

U13

Match N° 27244800 FC SOLITAIRE / CENTRE PARIS du 30/09/23
Match N° 27246223 ESC 20 / ENFANT PASSY du 30/09/23

DECISIONS

Suite à la vérification des licences enregistré par catégorie et par club, la commission foot animation transmet à la commission des statuts et règlement le tableau des clubs n'ayant pas assez de licence pour le nombre d'équipe qu'ils ont engagé.

Suite au recensement des terrains attribué par clubs, la commission foot d'animation transmet à la commission des compétitions la liste des clubs ne pouvant pas recevoir à domicile en critérium.